



Fiche Signalétique

Section 1: Identification du Produit et de l'Entreprise

Nom du produit: Nettoyant à injecteur diesel fluidifiant Carquest^{MD} avec antigel

Numéro(s) de produit: 2055C, 2060C (CRC Part # 79694, 79695)

Utilisation du produit: additif pour carburant

Coordonnées du fabricant / fournisseur:

Aux États-Unis:
CRC Industries, Inc.
885 Louis Drive
Warminster, PA 18974
www.crcindustries.com
1-215-674-4300 (Généralités)
800- 521-3168 (Technique)
800-272-4620 (Service à la clientèle)

Au Canada:
CRC Canada Co.
2-1246 Lorimar Drive
Mississauga, Ontario L5S 1R2
www.crc-canada.ca
1-905-670-2291

Urgence 24 heures – CHEMTREC: 800-424-9300 ou 703-527-3887

Section 2: Identification des Risques

Vue d'Ensemble des Risques

DANGER: Combustible. Nocif ou mortel si ingéré.
Apparence et odeur: Liquide ambre foncé, odeur de pétrole

Effets potentiels sur la santé:

EFFETS AIGUS:

YEUX: Le contact avec le liquide ou la vapeur peut causer une irritation légère.

PEAU: Un contact prolongé ou répété peut causer une irritation de la peau. Pratiquement non toxique si absorbé après une seule exposition.

INHALATION: Une exposition excessive peut causer des irritations au nez, à la gorge, aux poumons et aux voies respiratoires. Les effets sur le système nerveux peuvent inclure les maux de tête, les étourdissements, la perte d'équilibre et de coordination, l'inconscience, le coma, l'insuffisance respiratoire et la mort.

INGESTION: L'ingestion peut causer une irritation gastro-intestinale avec irritation, nausée, vomissements et diarrhée. La principale menace pour la santé en cas d'ingestion vient du risque de l'aspiration de gouttes de liquide dans les poumons, particulièrement lors de vomissements. L'aspiration peut se traduire par une pneumonie chimique, des lésions graves aux poumons, voire la mort.

EFFETS CHRONIQUES: Le liquide peut être absorbé par la peau en quantités toxiques si de vastes zones de la peau sont régulièrement exposées.

ORGANES VISÉS: Système nerveux central; l'exposition à ce matériau (ou à un composant) a causé des lésions aux reins chez les rats mâles. Le mécanisme qui déclenche cette toxicité est particulier au rat mâle et on ne pressent pas que cet effet sur les reins se retrouve chez les humains.

État physique aggravé par exposition: L'irritation due à l'exposition de la peau peut aggraver les plaies ouvertes existantes, les problèmes cutanés et la dermatite.

Se reporter à la section 11 pour les renseignements sur la toxicologie et la cancérogénicité

Section 3: Composition / Renseignements sur les Ingrédients

COMPOSANT	NUMÉRO CAS	% par pds
Distillat de pétrole	68476-34-6	60 - 70
Essence minérale	8052-41-3	15 - 25
Naphte de pétrole	64742-94-5	5 - 10
Naphthalène	91-20-3	0.81
Mélange additif	Secret du métier	5 - 10

Section 4: Premiers Soins

- Contact oculaire: Asperger immédiatement avec beaucoup l'eau pendant 15 minutes. Consulter un médecin, si l'irritation persiste.
- Contact cutané: Retirer les vêtements contaminés et laver la zone touchée avec du savon et de l'eau. Consulter un médecin, si l'irritation persiste. Laver les vêtements contaminés avant de les remettre.
- Inhalation: Déplacer la personne à l'air frais. Maintenir la personne calme. Si la personne ne respire pas, donner la respiration artificielle. Si la respiration est difficile, administrer de l'oxygène. Communiquer avec un médecin.
- Ingestion: NE PAS provoquer de vomissements. Ne pas administrer de liquides. Consulter immédiatement un médecin. En cas de vomissements spontanés, faire pencher la victime vers l'avant afin de réduire les risques d'aspiration. Surveiller les difficultés de respiration. La bouche peut être rincée afin de supprimer le goût.
- Avis aux médecins: Traitement symptomatique.

Section 5: Mesures en cas d'Incendie

Propriétés d'inflammabilité: Tel que défini par OSHA, ce produit est un liquide combustible de classe II.
Point d'éclair: 134°F / 57°C (TCC) Limite d'explosion supérieure: 7,5
Température d'autoallumage: 494°F / 257°C Limite d'explosion inférieure: 0,6

Données pour incendie et explosion:

- Moyen d'extinction approprié: Utiliser des extincteurs approuvés pour les incendies de Classe B, tel que chimique, halon, mousse ou CO².
- Produits de combustion: Oxydes de carbone
- Risques d'explosion: Les contenants, lorsqu'ils sont exposés à la chaleur d'un feu, peuvent accumuler de la pression et se fissurer.
- Protection des pompiers: Les pompiers doivent porter des appareils respiratoires autonomes, approuvés par NIOSH pour la protection contre la suffocation et la décomposition toxique possible des produits. Une protection oculaire et cutanée doit être fournie. Utiliser un vaporisateur d'eau pour maintenir les contenants exposés à l'incendie et pour affaiblir les vapeurs pouvant se former lors de la décomposition du produit.

Section 6: Mesures en cas de Fuites Accidentelles

Précautions personnelles:	Utiliser les mesures de protection personnelle recommandées à la Section 8.
Précautions pour l'environnement:	Prendre les précautions nécessaires pour éviter la contamination du sol et des surfaces d'eau. Ne pas vidanger dans les égouts ni les collecteurs d'eau pluviales.
Méthodes de confinement et de nettoyage:	Éliminer toutes les sources d'allumage. Ériger une digue autour du déversement. Ventiler la zone avec de l'air frais. Dans un espace confiné ou dont la circulation d'air est limitée, les nettoyeurs doivent porter une protection respiratoire appropriée. Récupérer ou absorber le matériel répandu à l'aide d'un absorbant indiqué pour les déversements de produits chimiques. Mettre les absorbants utilisés dans des contenants de déchets appropriés.

Section 7: Entreposage et Manipulation

Procédures de manipulation:	Garder éloigné de la chaleur, des étincelles et des flammes nues. Fixer et attacher les récipients pendant le transfert du produit afin de réduire les risques d'incendie ou d'explosion initiés par la statique. Utiliser sous une ventilation adéquate. Ne pas respirer les vapeurs. Laver les mains après l'utilisation. Les directives d'utilisation du produit se trouvent sur l'étiquette du produit.
Procédures d'entreposage:	Conserver dans un endroit frais et sec, à l'abri des rayons du soleil. Les contenants doivent être bien fermés pendant l'entreposage. Conserver dans un lieu bien aéré. Conserver hors de la portée des enfants.
Niveau d'entreposage d'aérosol:	NA

Section 8: Contrôles d'Exposition / Protection Personnelle

Directives sur l'exposition:

COMPOSANT	OSHA		ACGIH		AUTRE		UNITÉ
	TWA	STEL	TWA	STEL	TWA	SOURCE	
Distillat de pétrole	5	NE	100(s)	NE	NE		mg/m ³
Essence minérale	500	NE	100	NE	NE		ppm
Naphte de pétrole	NE	NE	NE	NE	NE		
Naphthalène	10	15 (v)	10(s)	15	NE		ppm
Mélange additif	25 (v)	NE	25	NE	NE		ppm
N.E. Non établi (c) – ceiling (plafond) (s) – skin (peau) (v) – vacated (libre)							

Contrôles et protection:

Contrôles techniques:	L'aire doit être suffisamment aérée. Un appareil d'aspiration local est habituellement préféré, car il permet de contrôler les émissions d'un contaminant à la source, empêchant sa dispersion dans l'aire de travail. Si nécessaire, utiliser des moyens mécaniques pour maintenir les niveaux de vapeur en dessous des directives d'exposition. Dans un espace confiné, observer les règlements OSHA en vigueur.
Protection respiratoire:	Aucune requise pour un travail effectué sous une ventilation adéquate. Utiliser un appareil respiratoire approuvé NIOSH autonome à pression positive dans les espaces peut aérés et en cas d'urgence.
Protection	Sous des conditions normales, porter des lunettes de protection. En cas de probabilité

Nom du produit: Nettoyant à injecteur diesel fluidifiant Carquest^{MD} avec antigel
Numéro(s) de produit: 2055C, 2060C (CRC Part # 79694, 79695)

visuelle/faciale: raisonnable de contact avec le liquide, porter des lunettes protectrices contre les agents chimiques.

Protection cutanée: Utiliser des gants de protection en nitrile, néoprène ou PVC. Utiliser, également, un survêtement de protection en cas de contact prolongé ou répété avec la peau.

Section 9: Propriétés Physiques et Chimiques

État physique: liquide

Couleur: ambre foncé

Odeur: pétrole

Seuil d'odeur: ND

Gravité particulière: 0,839

Point d'ébullition initial: 320°F / 160°C

Point de congélation: ND

Pression de vapeur: ND

Densité de vapeur: > 1 (air = 1)

Taux d'évaporation: lent

Solubilité: Négligeable dans l'eau

Coefficient de distribution eau/huile: ND

pH: NA

Composés Organiques volatiles: Pds %: 59 g/L: 495 lb/gal: 4,1

Section 10: Stabilité et Réactivité

Stabilité: Stable

Conditions à éviter: Températures extrêmes, sources d'ignition

Matériaux incompatibles: Oxydants forts, Viton®, Fluorel®

Produits à décomposition dangereuse: Monoxyde de carbone, dioxyde de carbone, hydrocarbures non brûlés (fumée)

Possibilité de réactions dangereuses: Non

Section 11: Information Toxicologique

Ce produit n'a pas subi d'études toxicologiques à long terme. L'information suivante est disponible pour les composants de ce produit.

Toxicité aigue:

<u>Composant</u>	<u>Oral LD50 (rat)</u>	<u>Dermique LD50 (lapin)</u>	<u>Inhalation LC50 (rat)</u>
Distillats de pétrole	9 mL/kg	> 5 mL/kg	Aucunes données
Essence minérale	> 5 g/kg	> 3 g/kg	> 1 400 ppm/8 H
Naphte de pétrole	Aucunes données	> 2 mL/kg	> 590 mg/m ³ /4H
Naphthalène	490 mg/kg	> 20 g/kg	Aucunes données
Mélange additif	Aucunes données	Aucunes données	Aucunes données

Nom du produit: Nettoyant à injecteur diesel fluidifiant Carquest^{MD} avec antigel
Numéro(s) de produit: 2055C, 2060C (CRC Part # 79694, 79695)

Toxicité chronique:

<u>Composant</u>	<u>OSHA Carcinogène</u>	<u>IARC Carcinogène</u>	<u>NTP Carcinogène</u>	<u>Irritant</u>	<u>Sensibilisateur</u>
Distillats de pétrole	Non	Non	Non	E & S (moyen) / R (modéré)	Non
Essence minérale	Non	Non	Non	E & S (moyen)	Inconnu
Naphte de pétrole	Non	Non	Non	E (moyen) / S (modéré)	Inconnu
Naphthalène	Non	Groupe 2B	Carcinogène anticipé raisonnablement	E & R (modéré) / S (moyen)	Inconnu
Mélange additif	Non	Non	Non	Inconnu	Inconnu

E – œil S – peau R - Respiratoire

Toxicité reproductrice: Aucune information disponible
Tératogénicité: Aucune information disponible
Mutagénicité: Aucune information disponible
Effets synergétiques: Aucune information disponible
Autre: Distillats de pétrole: Ce matériau s'est avéré positif dans une étude de mutagénicité.

Section 12: Information Écologique

Ce produit n'a pas subi d'études écologiques. L'information suivante est disponible pour les composants de ce produit.

Écotoxicité: Naphthalène – 48 heures EC50 puce d'eau: 2,16 mg/L
Persistence / Dégradabilité: Aucune information disponible
Bioaccumulation / Accumulation: Aucune information disponible
Mobilité dans l'environnement: Les déversements peuvent pénétrer le sol provoquant la contamination des eaux souterraines. Ce matériau peu s'accumuler dans les sédiments.

Section 13: Élimination

Classification déchets: Ce produit fait partie de l'élimination des déchets dangereux RCRA sur le plan de l'ignition et à l'égard de la toxicité (6,5 mg/l benzine) portant les codes de déchets suivants: D001, D018. (Vous reporter 40 CFR Part 261.20 – 261.33)
Les contenants vides peuvent être recyclés.

Toutes les activités d'élimination doivent respecter les réglementations fédérales, provinciales et municipales. Les réglementations municipales peuvent être plus rigoureuses que les exigences fédérales ou provinciales.

Section 14: Information pour le Transport

Département des transports É.-U. (terre): Pas réglementé*

ICAO/IATA (air): UN1993, Liquides inflammables, N.O.S (essences minérales, distillat de pétrole), 3, PGIII, Quantité limitée

IMO/IMDG (eau): UN1993, Liquides inflammables, N.O.S (essences minérales, distillat de pétrole), 3, PGIII, Quantité limitée

Réserves spéciales: *Par 49 CFR 173.150(f)(2), un matériel classé comme liquide combustible (dans les emballages

Nom du produit: Nettoyant à injecteur diesel fluidifiant Carquest^{MD} avec antigel
Numéro(s) de produit: 2055C, 2060C (CRC Part # 79694, 79695)

autres que le vrac) n'est pas sous réserve des conditions relatives à l'expédition définies au Sous-titre C, notamment les dispositions de marquage, de la pose des plaques et du document d'expédition. Cette section n'est applicable qu'au transport terrestre.

Section 15: Réglementation

Règlements fédéraux É.-U.:

Toxic Substances Control Act (TSCA) (Loi réglementant les substances toxiques):

Tous les ingrédients sont soit indiqués dans l'inventaire TSCA ou exemptés.

Comprehensive Environmental Response, Compensation and Liability Act (CERCLA):

Il existe des quantités à déclarer pour les ingrédients suivants: Naphtalène (100 lb)

Le National Response Center (800-424-8802) ou votre comité d'organisation en cas d'urgence local doit être immédiatement avisé de tous déversements ou fuites suite à la perte de l'un des ingrédients dont la quantité doit être déclarée.

Superfund Amendments Reauthorization Act (SARA) Titre III:

Section 302 Substances extrêmement dangereuses (EHS): Aucune

Section 311/312 Catégories de danger:	Risque d'incendie	Oui
	Risque réactif	Non
	Libération de pression	Non
	Risque aigu pour la santé	Oui
	Risque chronique pour la santé	Oui

Section 313 Produits chimiques toxiques: Ce produit contient les substances suivantes qui doivent être reportées selon la section 313 du titre III de la loi SARA (Superfund Amendments and Reauthorization Act) de 1986 et 40 CFR Part 372:
Naphtalène (0,81%)

Loi sur la lutte contre la pollution atmosphérique:

Section 112 Polluants atmosphériques dangereux: Naphtalène

Occupational Safety and Health Administration:

Ce produit est réglementé par selon la norme sur la communication des renseignements à l'égard des matières dangereuses.

Réglementation canadienne:

Règlements sur les produits contrôlés:

Ce produit a été classé conformément aux critères de risque des règlements sur les produits contrôlés et la fiche signalétique contient toutes les informations requises par les règlements des produits contrôlés.

Classe de risque SIMDUT: B3, D2A

Inventaire LIS canadien: Tous les ingrédients sont soit indiqués dans l'inventaire LIS ou exemptés.

Réglementation Union Européenne:

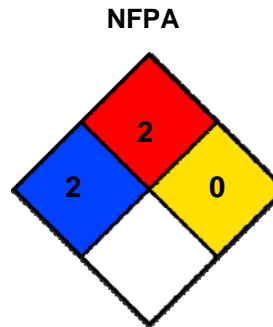
Conformité RoHS: Ce produit est conforme à la Directive 2002/95/EC du Parlement européen et du Conseil du 27 janvier 2003. Ce produit ne contient aucune des substances interdites telles qu'énumérées à l'article 4(1) de la directive RoHS.

Réglementation complémentaire:

Les additifs diesel sont conformes aux normes fédérales en matière de contenu à faible teneur en soufre pour l'utilisation dans tous les véhicules à moteur diesel et les moteurs hors route.

Section 16: Autres Informations

HMIS® (II)	
Santé:	2
Inflammabilité:	2
Réactivité:	0
EPP:	B



Valeur nominale entre 0 (aucun danger) à 4 (danger grave)

Préparé par: Michelle Rudnick
 N° CRC: 637Q
 Date de révision: 03/08/2016

Modifications depuis la dernière révision: Numéro de produit supprimé
 Section 15: Réglementation

L'information contenue sur ce document concerne ce matériau en particulier, tel que fourni. Elle peut devenir non valide s'il est utilisé en combinaison avec tout autre matériau. Cette information est exacte selon les connaissances de CRC Industries ou l'exactitude des sources mises à la disposition de CRC. Avant d'utiliser un produit, lire attentivement les avertissements et directives sur l'étiquette. Pour obtenir des précisions sur toute information contenue sur cette fiche signalétique, veuillez vous adresser à votre superviseur, à un professionnel de la santé et de la sécurité ou aux Industries CRC.

- | | |
|--|---|
| ACGIH: American Conference of Governmental Industrial Hygienists | NA Non applicable |
| CAS: Registre CAS | ND Non défini |
| CFR: Code des règlements fédéraux | NIOSH: National Institute of Occupational Safety & Health |
| DOT: Département des transports | NFPA: National Fire Protection Association |
| LIS: Liste intérieure des substances | NTP: Programme national de toxicologie |
| g/L: Grammes par litre | OSHA: Occupational Safety and Health Administration |
| HMIS: Système d'identification des matériaux dangereux | PMCC: Méthode Pensky-Martens en vase clos |
| IARC: Agence internationale pour la recherche sur le cancer | EPP: Équipement de protection personnelle: |
| IATA: Association du transport aérien international | ppm: Parties par million |
| OACI: Organisation de l'aviation civile internationale | RoHS: Restriction des substances dangereuses |
| IMDG: Code maritime international des marchandises dangereuses | STEL: Limite d'exposition de courte durée |
| OMI: Organisation maritime internationale | TCC: Méthode Tagliabue en vase clos |
| lb/gal: Livres par gallon | TWA: Moyenne pondérée dans le temps |
| CL: Concentration létale | SIMDUT: Système d'information sur les matières dangereuses utilisées au travail |
| DL: Dose létale | |